

En 2nde : Comment se déroule l'année ? Comment faire ses choix ?

Qui peut m'aider ?

- La famille
- L'équipe pédagogique en particulier le professeur principal
- Les documentalistes
- Le C.P.E.
- La conseillère d'orientation psychologue

Les Conseillères d'Orientation Psychologues, Mme ROGIER et Mme SALAS peuvent vous recevoir (seul ou avec votre famille) :

- au lycée : **le lundi après-midi, le mardi et le jeudi** (cahier de RDV sur le bureau des documentalistes)
- au C.I.O. : **le mercredi** et **le jeudi** (prendre RDV par tél. : 05 56 86 41 20)

C.I.O.?

Centre d'Information et d'Orientation

88, Cours Victor Hugo- 33150 CENON

☎ 05 56 86 41 20

Il est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 17h et pendant les vacances scolaires de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Que faire pour construire mon projet ?

- ♦ consulter le **KIOSQUE ONISEP** sur les métiers et les formations, ainsi que les **classeurs C.I.D.J.** au CDI
- ♦ découvrir le **Salon des métiers AQUITEC** (29/30/31 janvier 2015).
- ♦ vous rendre sur les **sites internet** : www.onisep.fr / www.lesmetiers.net (rubrique métier) / www.jcomjeune.com
 - ♦ télécharger le « **Après la 2nde, rentrée 2014, Aquitaine** » → sur le site Onisep Aquitaine cliquez sur l'onglet en haut « téléchargement » pour comprendre les filières (L, ES, STMG, STL...)
 - ♦ rencontrer la conseillère d'orientation psychologue en entretien.

Comment va se dérouler l'année ?

2^{ème} trimestre : Avant le conseil de classe (CC) du second trimestre vous formulez sur la fiche de dialogue vos intentions d'orientation (= vœux provisoires). Le CC donne un avis qui, pour l'instant, reste provisoire. Les **propositions provisoires constituent les bases d'un dialogue en vue d'un choix définitif** (pour le 3^{ème} trimestre). Vos choix possibles : 1^{ère} Générale, 1^{ère} Technologique, doublement de la seconde ou voie professionnelle (= réorientation).

3^{ème} trimestre : Via la fiche de dialogue, vous et votre famille formulez vos **demandes d'orientation**. Le CC répond par une proposition d'orientation : série de 1^{ère} ou doublement de la classe de seconde ou voie professionnelle. **Si la proposition est conforme** à votre demande, la proposition d'orientation devient une **décision d'orientation**. **Si c'est différent** de votre demande : **entretien chef d'établissement - famille** pour prendre une décision d'orientation. **S'il y a encore désaccord** après cette entrevue : **commission d'appel**.

NB : Les **affectations** (attention, c'est **différent de l'orientation** !) : prévoir un dossier si vous ne poursuivez pas vos études au lycée F. Mauriac. Mais attention car le nombre de places en établissement scolaire est souvent limité. Dans ces cas là, la sélection se fait en fonction du dossier de l'élève.